

COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR MER

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 24 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de SAINT LAURENT SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAILLIER,

Présents : Philippe LECLERC, 1^{er} adjoint, Jocelyne LASNON, 2^{ème} adjoint, Denis MADOUASSE, 3^{ème} adjoint, Fabrice LEBON, Alain LECONTE, Gilles RICHARD, Jean-Jacques HARDEL, HEBERT Philippe, Michaël ANGER, DUPONT Christine conseillers municipaux.

Absents excusé(e)s :

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/09/2015 - Secrétaire de séance : Philippe HEBERT

I-Approbation règlement SIROM

Le conseil municipal ayant pris connaissance du règlement de collecte des déchets ménagers, celui-ci décide de l'approuver à l'unanimité.

II- SDEC effacement des réseaux rue des costils

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Une partie du projet ayant été oublié dans le traçage initial, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le coût total de cette opération est estimé à **177 760.15 € TTC** (projet initial 158 348.45 €)

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55% et de 100 % pour la résorption fils nus dans le cadre du diagnostic électrique, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **44 519.14 €** (32 537.30 € projet initial) selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation:

Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de :

○ 10 ans, soit par an : 5353.04 €⁽²⁾

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4444.00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

III- Terrain DAVYDOFF

N'ayant pas tous les documents ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

IV-Demande de subvention

M.LAILLIER fait lecture de la demande de subvention de l'association « les joyeux colibris », le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 110 €.

IV-Droit de place 2015/2016

Le conseil municipal décide de mettre en place un règlement pour l'occupation du domaine public (annexé au présent)

Il a été décidé des tarifs suivants pour 2015 et 2016 :

- Restaurant la crémaillère 60 € par mois (tous mois commencé est dû)
- Restaurant la sapinière forfait de 100 € par an
- Commerces ambulants : 5 € par jour de présence

V-Affaires diverses :

- Conformément à l'article R.110-2 du code de la route, les cyclistes sont autorisés à rouler en sens interdit sur les voies de circulation limitées à 30km/h comme celle de la descente du Ruquet. Une signalisation complémentaire va être mise en place.

-Diverses questions sur les communes nouvelles et la fusion des Intercom ont été posées. Un échange assez long a eu lieu entre les membres du conseil. M.LAILLIER informe que la date butoire est le 31 mars 2016 pour que le préfet arrête son nouveau schéma. Une étude est en cours.

-Question sur le stationnement des camping-cars : la réflexion est à élargir avec les communes voisines.

-Le conseil décide d'acheter des cailloux pour le parking en face du D'DAY

-Le repas des anciens aura lieu le 08 novembre au restaurant l'Omaha, l'arbre de Noël aura lieu le 12 décembre et la galette des rois le 10 janvier 2016

-

Séance levée à 23h00

Certifié exact, le 24/09/2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,